



01/2023

DECISION DU MAIRE

**CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNAZIE PAR LE
LYCEE ST GABRIEL NANTES OCEAN – AVENANT N°1**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

VU la décision n°36/2020 du 28 décembre 2020 relative à la conclusion de la convention d'utilisation du gymnase par le lycée St Gabriel Nantes Océan pour une durée de trois ans,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs d'occupation du gymnase figurant dans ladite convention.

DECIDE

DE CONCLURE : l'avenants n°1 à la convention d'utilisation du gymnase sis 1 rue du Jaunais à FROSSAY avec le lycée St Gabriel Nantes Océan et la Région des Pays de la Loire,

DIRE que le tarif horaire de location 2022 (avenant n°1) d'une grande salle est de 9.20 € (supplément chauffage de 2.55 €) et le tarif horaire d'une petite salle est de 5.56€.

FAIT à FROSSAY, le 7 avril 2023.....

Pour ampliation conforme au registre,